



ACTUALITÉS

Lors de l'Assemblée Générale annuelle du 26 mai 2016, deux sièges de membre du Conseil de Surveillance étaient à renouveler. Ont été réélus pour trois ans M^{me} Christine Remacle et la Société Fimax représentée par M. Stéphane Vilmin. Toutes les résolutions présentées lors de l'Assemblée Générale ont été adoptées.

La Société de Gestion

ÉVOLUTION DU CAPITAL - IMMORENTE 2 est une SCPI à capital fixe

Votre société de gestion a lancé le 25 avril dernier une augmentation de capital d'un montant de 11 137 500 € (prime d'émission incluse) sur la base d'un prix de souscription de 275 € par part, en hausse de 3,8 % par rapport à la précédente augmentation de capital. Au 30 juin 2016, l'opération a déjà été souscrite à hauteur de 21 % et reste ouverte jusqu'au 31 mars 2017 (sauf clôture anticipée).

CAPITAL AU 30 JUIN 2016

Valeur nominale	200 €
Dernier prix de souscription	275 €
Capital social	31 270 000 €
Capitalisation (selon le dernier prix de souscription soit 275 €)	42 996 250 €
Nombre d'associés	337
Nombre de parts	156 350

ÉVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS

Total des souscriptions du 25/04/2016 au 30/06/2016 :

Nombre de parts souscrites	8 350
Capital Nominal	1 670 000 €
Prime d'émission	626 250 €
Capitaux collectés	2 296 250 €

MARCHÉ SECONDAIRE DES PARTS

ACHAT ET VENTE AVEC INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

La Société de Gestion tient à la disposition des associés des formulaires de vente ou d'achat contenant les informations obligatoires. Toutes les informations sur le marché des parts d'IMMORENTE 2 sont consultables sur le site www.sofidy.com rubrique Produits / SCPI.

Confrontation mensuelle des ordres d'achat et de vente

Date	Prix acquéreur (frais inclus) ⁽¹⁾	Prix d'exécution (net vendeur)	Parts échangées
28/04/2016	-	-	-
26/05/2016	-	-	-
30/06/2016	-	-	-

(1) Le prix d'achat est égal au prix d'exécution + les droits d'enregistrement de 5 % et une commission de cession de 5 % HT.

Ordres d'achat en attente au 30/06/2016 : zéro part.

Ordres de vente en attente au 30/06/2016 : zéro part.

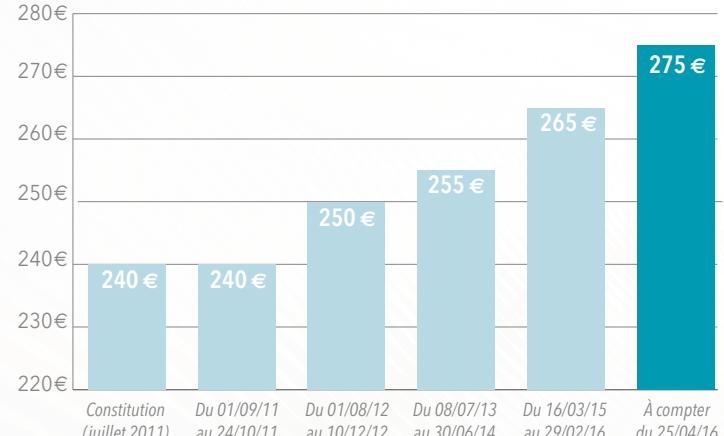
Les prochaines confrontations des ordres auront lieu les 28 juillet, 25 août et 29 septembre 2016 à 16h. La société ne garantit pas le rachat des parts.

PERFORMANCES FINANCIÈRES

SUR UN EXERCICE

En € par part ayant pleine jouissance	2014	2015
(a) Dividende brut avant prélèvement obligatoire au titre de l'année dont acompte exceptionnel prélevé sur la réserve des plus-values	8,40 €	8,40 €
dont prélèvement sur le report à nouveau	-	-
(b) Prix de part acquéreur moyen pondéré de l'année	255,00 €	264,89 €
Taux de distribution sur valeur de marché : (DVM) = (a)/(b)	3,29 %	3,17 %
Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N-1	255,00 €	255,00 €
Prix de la part acquéreur moyen sur l'année N	255,00 €	264,89 €
Variation du prix moyen acquéreur de la part	-	+3,88 %

HISTORIQUE DU PRIX DE SOUSCRIPTION



IMMORENTE 2 ayant été créée en juillet 2011, la Société de Gestion ne communique pas encore sur le taux de rendement interne (TRI) de la SCPI qui constitue un indicateur de performance sur le long terme.

DISTRIBUTION DES REVENUS PAR PART

Le profil de performance de la SCPI est orienté vers une appréciation régulière du prix de la part associée à une politique de distribution de dividendes moins élevée que la moyenne du secteur.

ACOMPTE DE L'EXERCICE

En € par part	2015	2016	Date de versement
Acompte 1 ^{er} trimestre	1,65 €	1,65 €	Fin avril
Acompte 2 ^{ème} trimestre	1,65 €	1,65 €	Fin juillet
Acompte 3 ^{ème} trimestre	1,65 €	-	Fin octobre
Acompte 4 ^{ème} trimestre	3,45 €	-	Fin janvier
Dividende annuel par part	8,40 €	Environ 8,40 €	-
Taux de distribution ⁽¹⁾	3,17 %	-	-

La Société de Gestion indique une estimation de dividende annuel pour 2016 qu'elle confirmera au cours des prochains trimestres, en concertation avec le Conseil de Surveillance.

La Société de Gestion versera, fin juillet 2016, le deuxième acompte sur dividende de l'exercice, soit 1,65 € pour une part de pleine jouissance, ou 1,65 € après prélèvements sociaux sur les produits financiers pour les associés personnes physiques résidents en France, et 1,65 € après prélèvement obligatoire non libératoire sur les produits financiers pour les associés concernés (sauf dispense).

(1) Dividende brut avant prélèvement obligatoire versé au titre de l'année N rapporté au prix de part acquéreur moyen de l'année N.

INVESTISSEMENTS

Conformément à ses objectifs d'investissement, IMMORENTE 2 mène une politique d'acquisition très mutualisée à tous niveaux (taille des acquisitions, emplacements, locataires...). Elle priviliege les murs de commerces qualitatifs de centre-ville dans des rues à forte densité commerciale à Paris, en région et, à titre accessoire, à l'étranger.

Au cours du trimestre, votre SCPI a investi dans les murs de deux biens immobiliers parisiens situés dans le 6^e arrondissement de Paris, dont une boutique parisienne de prêt-porter située rue Bonaparte pour un prix de revient de 1 809 K€ et une pharmacie située rue Jacob pour un prix de revient de 355 K€. IMMORENTE 2 a également acquis une boutique de prêt-à-porter pour homme située rue de l'Argenterie, une des meilleures artères commerçantes de Montpellier (34) pour un prix de revient de 802 K€.

Type ⁽¹⁾	Adresse	Locataires / Activité	Surface	Prix d'acquisition frais inclus	Date d'acquisition
CCV	6, rue Jacob - PARIS (06)	Mme Annie Zagorski / Pharmacie	41 m ²	354 800 €	16/06/2016
CCV	32, rue l'Argenterie - MONTPELLIER (34)	SAS TNT / Prêt-à-porter homme	140 m ²	801 700 €	21/06/2016
CCV	70 bis, rue Bonaparte - PARIS (06)	Spilan Bonaparte / Prêt-à-porter	62 m ²	1 809 100 €	29/06/2016
TOTAL			243 m²	2 965 600 €	

(1) CCV: Commerces de centre-ville.

Les investissements réalisés depuis le début de l'exercice procurent une rentabilité nette immédiate moyenne de 4,0 %.

À ces actes signés, s'ajoutent des engagements d'acquisition (promesses ou engagements fermes signés) pour un montant d'environ **4 690 K€ au 30 juin 2016**.

SITUATION LOCATIVE

TAUX D'OCCUPATION

Le taux d'occupation financier moyen du deuxième trimestre 2016 s'établit à **94,44 %**. Ce taux est déterminé par le rapport entre le montant des loyers facturés et le montant qui serait facturé si tout le patrimoine était loué.

3T15	4T15	1T16	2T16
94,43 %	95,00 %	94,89 %	94,44 %

La quote-part due aux indemnités compensatrices de loyers dans le taux d'occupation financier s'élève à **0,00 %**.

Le taux d'occupation physique moyen du deuxième trimestre 2016 des locaux s'établit à **94,94 %**. Ce taux est déterminé par le rapport entre la surface totale louée et la surface totale des immeubles si tous étaient loués.

LOCAUX RELOUÉS AU COURS DU TRIMESTRE

Au cours du trimestre, un local commercial situé avenue Daumesnil à Paris (12^e) a fait l'objet d'une relocation pour un niveau de loyer de 15 K€ HT HC par an contre 12,6 K€ HT HC précédemment.

LOCAUX VACANTS AU 30 JUIN 2016

- Trois commerces de centre-ville à Mons (Belgique), Saint-Nazaire (44) et Douai (59) ;
- Des bureaux (164 m²) situés avenue Matignon à Paris (8^e) acquis vacants en cours de commercialisation.

Montant des loyers H.T. encaissés au cours du trimestre : 912 247 €.



Paris, rue Bonaparte

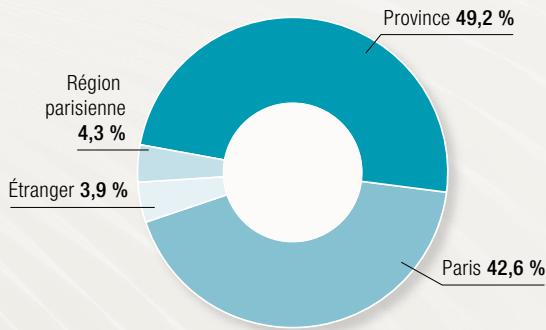


Montpellier, rue de l'Argenterie

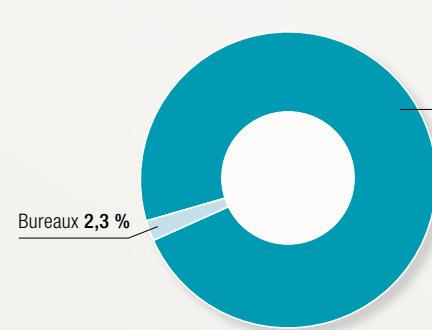
COMPOSITION DU PATRIMOINE AU 30 JUIN 2016

(Par référence à la valeur d'expertise au 31 décembre 2015 ou, à défaut, au prix d'acquisition hors droits et hors frais).

Par répartition géographique



Par typologies d'actifs



**VALEUR ESTIMÉE
DU PATRIMOINE :**
58,1 M€

POINT SUR L'ENDETTEMENT AU 30 JUIN 2016

Dette bancaire	% dette / valeur du patrimoine	Taux moyen des emprunts	Répartition		
			Taux fixe	Taux variable	Durée de vie résiduelle moyenne
25,3 M€	43,61 %	2,66 %	74,37 %	25,63 %	11 ans et 8 mois

Conformément à la 7^e résolution de l'Assemblée Générale du 26 mai 2016, le montant total des dettes financières pouvant être contracté par votre SCPI est plafonné à 60 M€.



INFORMATIONS DIVERSES

Vous pouvez retrouver les statuts, la note d'information, le présent bulletin trimestriel d'information et les informations relatives à la fiscalité sur le site internet de SOFIDY en vous connectant sur www.sofidy.com. Vous y trouverez également le détail de la composition du patrimoine de la société.

PASSATION DES ORDRES

Tout ordre d'achat ou de vente peut être adressé par lettre simple, recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre à la Société de Gestion accompagné, pour les achats du règlement libellé à l'ordre d'IMMORENTE 2. Le prix indiqué dans un ordre d'achat doit être un prix maximum frais compris : nombre de parts x prix unitaire + droit d'enregistrement de 5 % (avec un minimum de 25 €) + commission de la Société de Gestion de 5 % HT. Le prix indiqué dans un ordre de vente doit être un prix minimum souhaité. Un ordre d'achat peut indiquer une date limite de validité qui ne saurait être supérieure à 1 an. L'horodatage est effectué par la Société de Gestion ; l'inscription est faite par ordre chronologique.

EXÉCUTION DES ORDRES

Les ordres sont exécutés dès l'établissement du prix d'exécution et à ce seul prix par la Société de Gestion.

Sont exécutés en priorité les ordres d'achat inscrits au prix le plus élevé et les ordres de vente inscrits au prix le plus faible. À limite égale, les ordres sont exécutés par ordre chronologique d'inscription sur le registre.

CESSION DIRECTE ENTRE ASSOCIÉS

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés.

Il convient de prévoir :

- les droits d'enregistrement de 5 % à la charge de l'acquéreur ;
- des frais de dossier s'élevant à un forfait actuel de 100 € HT (soit 120 € TTC) à la charge des acheteurs, donataires ou ayant droits et perçus par la Société de Gestion.

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

L'associé restant libre et responsable de ses déclarations fiscales, il est rappelé, à titre indicatif, qu'au 31 décembre 2015, le dernier prix d'exécution constaté lors de la dernière confrontation, en date du 28 mai 2015, était de 239,00 € et la valeur de réalisation de **217,50 €**.

AUTRES INFORMATIONS

Les demandes de changements d'adresse doivent être adressées à la Société de Gestion accompagnées d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. L'acquisition de parts n'est pas possible pour les clients, personnes morales ou physiques, qui en raison de leur nationalité, de leur résidence, de leur siège social, ou de leur lieu d'immatriculation, relèvent d'un droit étranger qui impose à SOFIDY des restrictions ou des obligations spécifiques quant à la commercialisation et la promotion de ses produits. Les informations relatives à la SCPI IMMORENTE 2 publiées par SOFIDY ne constituent en aucune manière une sollicitation en vue de l'achat de parts par des ressortissants ou résidents de certains pays, dont notamment les États-Unis d'Amérique.

Nature de la Société : Société Civile de Placement Immobilier | **Visa de l'AMF délivré sur la note d'information :** SCPI N°16-02 en date du 30 mars 2016

Agreement de SOFIDY par l'AMF : GP N° 07000042 du 18 juillet 2014 | **Responsable de l'information :** M. Jean-Marc PETER | **Siège social :** SOFIDY - 303, square des Champs Élysées - 91026 ÉVRY CEDEX - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax. : 01 69 87 02 01 - Site internet : www.sofidy.com - Email : sofidy@sofidy.com

COUPON DE DEMANDE D'INFORMATION à adresser à votre conseiller habituel...

... ou à retourner à : SOFIDY - 303, square des Champs Élysées - 91026 ÉVRY Cedex

Si vous-même, ou un de vos proches, êtes intéressés par les fonds gérés par SOFIDY, renvoyez nous ce coupon.

Je souhaite recevoir une documentation sur le(s) fonds :

SCPI IMMORENTE 2

FCP SOFIDY Sélection 1

SCPI SOFIPIERRE

SCPI IMMORENTE

SCPI CIFOCOMA

SCPI EFIMMO

SCPI CIFOCOMA 2

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :